



LE MOT DU MAIRE

Comme vous l'avez constaté les travaux d'enfouissement des lignes ont débuté à Roconval et devraient se terminer, si tout se passe bien, en février. Pour l'instant tout va pour le mieux et les nuisances sont minimales, mais la partie la plus délicate reste à faire. Le Conseil Municipal a décidé de profiter des travaux pour aménager le trottoir sur la parcelle attenante au parking, en prévision des aménagements prévus par la suite (voir projets contrat rural page 3). A ce propos vos réflexions, idées, projets sont souhaités et votre participation à l'un ou l'autre de ces groupes de travail bienvenue, il suffit de vous manifester en mairie ou à l'un des porteur de projet.

L'arrêt projet du PLU devrait intervenir lors de la séance du CM du 18 décembre, après cette date l'enquête publique sera lancée avant la finalisation et l'approbation des services de l'état. Vous pouvez d'ores et déjà le consulter, sachant que vous aurez tout le temps de l'enquête publique pour vous exprimer.

Le Conseil Constitutionnel a invalidé l'élection de la députée de la 1ère circonscription du Val d'Oise, du fait de l'inéligibilité de son suppléant. Nous devons donc retourner aux urnes, les dates arrêtées pour l'instant seraient les 4 et 11 février.

Des courriers frauduleux à l'entête du Ministère de l'Ecologie vous proposant une isolation à 1€, arrivent dans toutes les boîtes aux lettres, ne donnez pas suite à cette proposition. La fin d'année est propice à diverses arnaques, soyez vigilants et n'hésitez pas à demander une carte officielle aux personnes qui vous démarchent avec leurs calendriers.

Avant l'entrée dans cette période de fin d'année où la joie et la bonne humeur doivent être de mise je me permet de faire appel à votre esprit citoyen en vous rappelant quelques fondamentaux:

- Les propriétaires riverains se doivent d'élaguer leurs haies en bordure de la voie publique, afin de sécuriser le passage des piétons sur les trottoirs
- Il est interdit de brûler dans les jardins tout au long de l'année
- Les sapins ne peuvent être collectés par les ordures ménagères même contenus dans les sacs à sapin, ils doivent être déposés en déchetterie ou sur le site communal des déchets verts.

Ceci pour respecter la législation mais aussi pour préserver les rapports de bon voisinage, vous serez d'accord avec moi pour dire que le dialogue et l'écoute sont deux incontournables pour la vie en communauté.

Je vous dis à bientôt lors d'une des manifestations ci-dessous et vous souhaitent de bonnes fêtes avant l'heure.

Frédérique Cambourieux

Dans ce numéro :

Agenda	1
Ca s'est passé chez nous	2
CR Conseil municipal	3
Nos entreprises	4



A vos agendas

- Samedi 2 décembre 18h messe à l'église d'Amenucourt
- **Dimanche 10 décembre: RDV 15h salle des fêtes, pour assister au spectacle de marionnettes avant l'arrivée du Père Noël**
- Mercredi 6 décembre: 15h atelier enfants-parents création d'attrape-rêves
- Samedi 16 décembre: 12h repas des anciens Auberge du Prieuré Gasny
- Mercredi 20 décembre: 15h atelier enfants-parents création carnet chants de Noël
- Dimanche 28 janvier 2018 : 11h30 vœux du maire

Horaires d'ouverture de la Mairie:

Lundi et mardi : 9h-12h

Jeudi : 14h-18h

Pour rencontrer Madame le Maire prendre rendez-vous auprès de Nathalie LEPAGE

Tél : 0134797002

1 rue St Léger

95510 AMENUCOURT

mairie.amenucourt@wanadoo.fr

<http://mairie-amenucourt.fr/>



Ca s'est passé chez nous



Mardi 31 octobre des bonbons
ou un sort



Mercredi 18 octobre
atelier enfants parents



Vendredi 13 octobre soirée strass et paillettes



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE



Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 octobre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique le 23 octobre 2017 sous la présidence de Frédérique CAMBOURIEUX, le Maire, d'Amenucourt.

A la demande de Madame le Maire un point est rajouté à l'ordre du jour pour une demande de subvention ARCC. Demande approuvée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du 3 juillet 2017.
- Approbation du rapport CLECT (commission locale économique des charges transférées)- Délibération à prendre.
- Approbation de la modification des statuts du SIERC- Délibération à prendre.
- Approbation de la modification des statuts de la CCVVS- compétence GEMAPI- Délibération à prendre.
- Point sur les groupes de travail pour l'élaboration du contrat rural.
- Réflexion sur le circuit de collecte du SMIRTOM.
- Demande de subvention ARCC (place handicapée salle des fêtes)
- Questions diverses

1-Approbation du procès verbal du 03/07/2017

approuvé à l'unanimité

2-Rapport CLECT (commission locale économique des charges transférées) : Madame le Maire présente au Conseil le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), qui s'est réunie le 25 septembre 2017, sur la base des travaux menés par le cabinet EXFILO. Elle rappelle que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Communauté de Communes verse aux communes membres une attribution de compensation qui vise à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétences. C'est dans ce cadre que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'analyser les dépenses et les recettes des compétences transférées en 2017.

Ses conclusions prenant la forme d'un rapport, ont été arrêtées par la CLECT lors de sa séance du 25 septembre 2017. Les propositions formulées dans ce rapport concernent l'évaluation des charges transférées liée aux zones d'activités économiques de Magny-en-Vexin (ZAE de la Demi-lune, du Bois d'Arthieul, des Aulnaies) pour un montant total de charges transférées par la commune de Magny-en-Vexin de 97 677,00 euros, et une retenue sur attributions de compensation équivalente.

Après l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT approuvé par ses membres en date du 25 septembre 2017 et d'approuver les montants de retenue sur attributions de compensation qui en découlent.

3-Approbation de la modification des statuts du SIERC (Syndicat d'Electricité) : Par courrier Monsieur le Préfet du Val d'Oise nous informait de la substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise à Lainville et Montalet le Bois (78) au sein du SIERC. Le CM accepte à l'unanimité la modification des statuts

Le syndicat nous demande de procéder à la nomination de 2 délégués suppléants:

Marie Thérèse LERET et Frédérique CAMBOURIEUX sont élues à l'unanimité

4-Approbation de la modification des statuts de la CCVVS : Madame le Maire expose qu'en séance du 26 septembre 2017 le conseil communautaire a délibéré en faveur de la modification des statuts de la CCVVS au titre des **compétences obligatoires**. Cette modification est soumise à l'approbation du conseil municipal, conformément aux dispositions du CGCT (code général des collectivités territoriales)

Après délibération les membres présents donnent un avis favorable à la CCVVS pour la nouvelle compétence GEMAPI en matière de gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations.

D'autre part, Madame le Maire informe le conseil qu'à compter du 1 janvier 2018 il faudra choisir entre le SIIVE et le Syndicat de l'Aubette (SIABVAM). Le SIIVE se propose de gérer en délégation avec une convention et propose une taxe par habitant de 4,20 € (taxe instaurée par l'état sur la taxe foncière à compter de 2018 qui pourrait être de 40 € maximum par personne). Cette taxe est actuellement payée par la commune. Pas de proposition chiffrée par le SIABVAM

5- Point sur les circuits de collecte du SMIRTOM (enlèvement des ordures ménagères) : Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée que le 31/05/2018 le marché SEPUR arrive à échéance.

Le nouveau marché devra scrupuleusement respecter l'article de prévention des risques, les personnels de collecte, les populations ainsi que les biens publics et privés. Pour se faire, nos services devront en association avec le SMIRTOM du Vexin identifier sur nos territoires les manœuvres dites dangereuses (marches arrière, collectes bilatérales, débarquages, collectes à pied) afin de mettre en place rapidement des alternatives de collecte : points de présentation ou de regroupement, aire de retournement, etc... De même, il nous faudra établir un relevé des franchissements d'interdictions et/ou de restrictions diverses afin qu'ils soient impérativement justifiés au travers d'arrêtés municipaux sous peine que les véhicules de collecte ne puissent plus emprunter les voies concernées. Un débat s'engage au sein du conseil faisant ressortir que sur certains axes les manœuvres étant impossibles il faudrait prévoir l'emplacement de bennes ou containers. Madame le Maire se propose de demander une aide financière auprès de la CCVVS si cette option est retenue

6-Point sur les différents groupes de travail pour l'élaboration d'un contrat rural :

Madame le Maire rappelle la constitution des groupes de travail et invite à travailler sur chaque projet : devis, etc

-Parking de Roconval : A Zappellini- F Cambourieux (terrains à voir avec administrés- aménagement du lavoir,.....)

-City stade : L Marquot (sondage à prévoir auprès des administrés)

-Salles de fêtes : P Francois (ravalement-peinture lampadaires-réfection des allées-éclairage terrain de boules- point d'eau extérieur- enlèvement de la cuve de gaz,.....)

-Cimetière : T Delaporte- M-T Leret (Aménagement des allées- création d'un ossuaire-éclairage extérieur église,.....)

-Abords de la mairie : A Zappellini (sol extérieur-entretien des espaces verts et bâtiments- panneau d'information lumineux.....)

L'objectif étant de déterminer les priorités afin de présenter un projet pour 2018.

7-Demande de subvention ARCC (Aide aux routes communales et communautaires) : après exposé de Madame le Maire suite aux devis reçus pour la réalisation d'une place type PMR (personne à mobilité réduite) au parking de la salle des fêtes, le CM à l'unanimité décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif ARCC, s'engage à ne pas réaliser les travaux avant notification de la subvention, autorise Madame le Maire à signer les actes afférents à ce dossier.

8-Questions diverses : Pas de question.

Séance levée à 21h10



*Si vous habitez à Amenucourt et que vous voulez faire connaître votre activité, cette page est pour vous.
Donnez nous les informations à faire paraître.*

S.E.D

Deniel Damien

Alarme, domotique, neuf-rénovation

denieldamien@yahoo.fr

14 rte de St Léger

95510 AMENUCOURT

0699187047

A&A RELOOKING

LA BEAUTE EST UNE PROMESSE DE BON-
HEUR

DOMINIQUE FOUBERT

Conseillère en image

06 79 67 32 49

02 32 54 57 88

LA GRANGE DES AULNAIES

Location de salle événementielle: particuliers, entreprises, associations, séminaires....

25 rue des Moulins

95510 AMENUCOURT

01 34 79 70 75 / 06 82 68 61 02

grangedesaulnaies95@gmail.com

www.lagrangedesaulnaies.com

Ménage et Restauration

Christine POURRE

Hameau de Roconval

8 rue des Moulins

95510 AMENUCOURT

Tél : 06 82 34 93 36

NOUNOU NATHALIE

www.nounou-top.fr/2025425

07 84 31 17 59

GASNY CONTRÔLE AUTOMOBILE

Bruno PANNEQUIN

www.gasny.controle.securitest.fr

Rte de Fourges—27620 GASNY

02 32 52 11 69

VEXIN SERVICES

ENTRETIEN EXTERIEUR

ET INTERIEUR

MR NOEL JULIEN

06 09 85 47 15

VEXINSERVICES95@GMAIL.COM

MILOU DOG's

Toilettage domicile

06 13 02 15 07

95510 AMENUCOURT

LES TROIS TABLIERS

Cuisine traditionnelle et traiteur

8 r des Moulins

95510 AMENUCOURT

06 82 34 93 36

les3tabliers@gmail.com

Les Attelages des Moulins

39 rue des Moulins

95510 Amenucourt

06 07 43 22 21 ou 06 70 12 73 30



Aurélié Lebarque

Maquilleuse professionnelle

06 88 62 60 95

aurelie.lebarque.fr

ANIMIX 95

anime et illumine toutes vos soirées

07 86 37 30 43

www.animix95.com



8 bis rue de Paris

à Gasny

02 32 52 11 12 et

10 r des arrières fossés

à Gaillon 02 32 69 12 98

n° agrément E17 027 00 11 0

TERATER

Terrassement, démolition, assainissement, pavage,
location de bennes

DOUSSAINT JÉRÉMIE

18 rue des Moulins

95510 Amenucourt

Tél. : 09 64 13 09 62

Fax : 01 34 79 75 15